YERRES

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture le 18-5-99 et de la publication le 14-5-99

Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 1999

DELIBERATION N°99/05/528 b

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR L'INFORMATISATION DE LA BIBLIOTHEQUE

Le Conseil Municipal,

Le rapporteur entendu,

Vu l'avis des commissions Culture Vie Associative et Finances,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'équiper la bibliothèque municipale d'un système de gestion informatisée afin d'améliorer et d'accroître les services aux lecteurs,

CONSIDERANT que cette opération dont le montant estimatif est évalué à 455 000 F TTC sera réalisée sur l'exercice 1999,

APRES en avoir délibéré,

A la majorité des voix (1 abstention : M. GAUTHIER)

APPROUVE ce programme de travaux budgétisé sur l'exercice 1999,

AUTORISE M. le Député - Maire à solliciter auprès du Conseil Général de l'Essonne l'attribution d'une subvention au taux maximum correspondant et à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

REÇU LE 18 MAI 1999 SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Pour extrait conforme,
Le Député - Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 69 49 76 12 - FAX : 69 48 95 69